



*Cercle de la Voile de Paris*  
1858



## AVIS DE COURSE

*Coupe des LEGENDES du CVP*  
*dans le cadre du Challenge de la Voile Légère Classique*  
*parrainé par le Yacht Club de France*

**Samedi 19 et dimanche 20 octobre 2019**  
**grade 5 C**

**Lieu :** La Seine : Plan d'eau de MEULAN (Yvelines)

**Autorité Organisatrice :** CERCLE DE LA VOILE DE PARIS

Tél. : 01 34 74 04 80 – Fax. : 01 34 92 74 20

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES », si nécessaire
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus* d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux bateaux *de la classe Dinghy 12, autres dériveurs légers, croiseurs légers transportables, quillards voile légère, conçus antérieurement à 1970.*
- 3.2 Les bateaux admissibles **doivent s'inscrire obligatoirement** en complétant le formulaire joint et en l'envoyant, par mail, à Marie Thérèse Jourdas [marie.jourdas@free.fr](mailto:marie.jourdas@free.fr) le plus rapidement possible, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019, ou en remplissant, avant la même date, le formulaire sur le lien google suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdQIWXhrz96GLwCJPLhOCJ8cgVShWzVYc712JPpL4Z9DB6aTw/vi\\_ewform?vc=0&c=0&w=1&usp=mail\\_form\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdQIWXhrz96GLwCJPLhOCJ8cgVShWzVYc712JPpL4Z9DB6aTw/vi_ewform?vc=0&c=0&w=1&usp=mail_form_link)

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFV mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an,
  - le Commissaire du Cercle peut délivrer une licence par jour de compétition,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de mesure du bateau.

### 4. DROITS d'INSCRIPTION A PAYER

Les droits requis sont de :

- Groupe 1 (dériveurs légers et canotage) : 30 € par bateau,
- Groupe 2 (quillards voile légère, croiseurs légers) : 40 € par bateau,
- et Dîner de Gala : 25 € par barreur et équipier (y compris Open bar, dîner et boissons).
- Soit :
- 55 euros par bateau du groupe 1 solitaire,



## Cercle de la Voile de Paris 1858



- 80 euros par bateau du groupe 1 double,
- 90 euros par bateau du groupe 2 double
- 115 euros par bateau du groupe 2 triple.

La participation au dîner par accompagnateur supplémentaire est de 25 euros.

### 5. PROGRAMME

#### 5.1 Confirmation d'inscription :

- le samedi 19 octobre 2019 de 9h30 à 12h30 et dimanche 20 octobre entre 9H00 et 9h45.

#### 5.2 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classes	Briefing
19/10/2019	14h (départs séparés en fonction des séries inscrites)		13H00 mn
20/10/2019	10h30		9H45 mn

#### 5.3 Courses à suivre.

**Samedi 19/10** : Parade (tenue d'époque si possible).

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale.

### 7. LES PARCOURS

#### 7.1 Les parcours seront de type construit.

### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les équipages, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 9. CLASSEMENT

#### 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

#### 9.3 Le système de classement est le suivant : *Points a Minima de l'annexe A*

### 10. BOURSE AUX EQUIPIERS

A l'occasion de la « Coupe des Légendes », des membres du CVP seront disponibles pour équiper.

### 11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 13. DISTINCTION

Un « prix de l'élégance » en course, sera décerné.



## Cercle de la Voile de Paris 1858



### 14. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course :

Louis LE DENMAT

### 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

☎ : 01 34 74 04 80

💻 : contact : [cvp2@free.fr](mailto:cvp2@free.fr)

Pour les informations sur les courses veuillez vous adresser :

.Marie Jourdas, Vice présidente du CVP en charge des Courses : 06 80 63 86 54,

[marie.jourdas@free.fr](mailto:marie.jourdas@free.fr)

.Capitaine de flotte, Alban de Vilmorin : 07 72 36 58 11, [adevilmorin@hottinguer.com](mailto:adevilmorin@hottinguer.com),

#### ➤ Restauration :

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30.

Samedi soir :

. Conférence à 18h30 sur le CVP et son rôle lors des Olympiades de 1924 par Denis Jallat, Maître de Conférence.

. Cocktail à partir de 19h15. Dîner des équipages à 20h00, tenue Club ou d'Association recommandée, prix 25 euros par personne.

**Réservation auprès du Commissaire du Cercle Julien Marechet**

#### Hébergement :

Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni. Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 30 euros la nuit

**Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80.**

#### Hôtels :

LA CHAUMIERE 1bis, rue des Pléiades 78130 Les Mureaux tel : 33(0)1 34 74 72 50

Hôtel du FORT - 20, rue du Fort 78250 Meulan tel 33 (0)1 30 04 18 80

### ACCES :

Cercle de la Voile de Paris : 30, rue Albert Glandaz 78 130 Les Mureaux.

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : A 13 sortie 8 direction Les Mureaux puis route de Verneuil. Au premier feu, entrer à gauche au Cercle.

